

Lou Tambourinaire



Bulletin Municipal
N° 202 – AOÛT 2023



AOÛT



« Après le 15 août, lève la pierre, la fraîcheur est dessous »



Sommaire

<i>LE MOT DU MAIRE</i>	3
<i>CONSEIL MUNICIPAL</i>	4 à 8
<i>INFORMATIONS PRATIQUES MAIRIE</i>	8
<i>NOS HABITANTS</i>	9
<i>INFORMATIONS IMPORTANTE</i>	9 à 13
<i>AGENDA 30</i>	14 et 15
<i>INFORMATIONS DIVERSES</i>	1 et 16
<i>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</i>	18 à 20
<i>LA VIE ASSOCIATIVE</i>	21
<i>CALENDRIER</i>	21
<i>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</i>	30 et 31
<i>PERMANENCES DES ORGANISMES</i>	32
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	33
<i>Mémento des numéros utiles et messes</i>	34
<i>Inscription Bébés Lecteurs</i>	35

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Amélie MAILLET.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus



LE MOT DU MAIRE

Mesdames Messieurs, chers amis

L'été 2023 est arrivé, nous voici déjà à fin juillet, avec les grosses chaleurs qui s'accroissent sur tous les pays et des périodes de canicules croissantes, facteurs de déclenchement de nombreux incendies. Cette évolution climatique nous oblige à rester attentifs et à modifier nos comportements, notamment vis-à-vis de l'utilisation de l'eau. Le préfet renforce toutes les semaines les mesures de restriction et d'interdiction.

La vigilance est de mise aussi pour les personnes les plus âgées et les plus fragiles. Veillons et restons proches de ceux qui sont seuls et loin de leur famille. Je compte sur chacun d'entre vous pour nous alerter si un danger apparaissait pour l'une de vos connaissances ou l'un de vos voisins.

La transition écologique n'est plus une option, mais bien une obligation reconnue même pour les plus sceptiques d'entre nous.

À ce titre la commune qui s'est déjà engagée dans cette démarche sur plusieurs projets, continue avec la rénovation de l'éclairage public, et passage en lampes LED, premier chantier sur la micalie à l'automne, la modification effectuée de la programmation sur l'ensemble du réseau réduisant fortement le nombre de lampes allumées après 23 h 30 l'été et 22 h30 l'hiver, et la rénovation terminée de l'éclairage du stade de football ; permettant de réduire fortement la consommation .

Au titre de la sobriété énergétique, nous venons de terminer également la rénovation de la piste de Canguilhem permettant d'améliorer les formations à la sécurité routière dispensées par plusieurs structures (une nouvelle convention d'utilisation vient d'être signée), et notamment sur les mobilités douces. Une journée dédiée est prévue le 27 septembre.

Comme vous pouvez le constater, la commune assume ses responsabilités dans ce sens, mais aussi en appui des événements et des activités associatives qui confortent la vie sociale, festivités qui ont déjà eu lieu en juin et juillet où toutes les associations s'impliquent sur des thèmes très variés. Notons une kermesse des écoles particulièrement réussie.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre fête annuelle organisée par le comité des fêtes, où petits et grands pourront trouver une activité pour passer un bon moment, et assister à notre traditionnel feu d'artifice.

Par ailleurs, je souhaite beaucoup de réussite au nouveau commerce qui vient de s'installer à Faux « Chez TACO » apportant une diversité complémentaire à l'offre restauration existante sur la commune.

Enfin pour terminer, en cette période estivale, je demande à chacun de respecter les règles de vie collective, de respecter ses voisins, d'inclure une dose de bon sens et de respect dans nos comportements pour que tout le monde cohabite paisiblement.

Je vous souhaite un repos estival en famille ou entre amis et un très bel été à tous !



Le Maire,
Alain Legal

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark

Absente représentée : DORLEAC Bernadette

Absente excusée : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Les comptes-rendus du 29 Mars 2023 et 12 avril 2023 sont validés par 14 voix

Ordre du jour :

- 1) Plan Défense Incendie,
- 2) Devis pour la rénovation partielle de la Piste de Canguilhem,
- 3) Devis CACES pour les agents techniques,
- 4) Changement de nom,
- 5) Demande de subventions,
- 6) Incorporation de parcelle sans maître – acquisition de plein droit,
- 7) Convention de partenariat « Mes nouveaux voisins ».

Questions diverses :

1) Plan Défense Incendie :

Mr le maire explique que le suivi de terrain a été fait avec le SDIS, par les employés municipaux. Les problèmes relevés ont été traités.

Un choix est à formaliser pour la réalisation de ces contrôles : continuer avec le SDIS en signant la convention tel que prévu en septembre 2020 ou faire effectuer ces contrôles par la SAUR.

Le choix du SDIS reste plus intéressant avec un coût de 20€ par borne, puisard ou puits et il est plus adapté aux nécessités de la lutte contre les incendies.

Le zonage issu du PLUi pourra entraîner la pose de bornes supplémentaires mais un assouplissement des règles est aussi en vue. La commune reste bien dotée en 17 points de lutte sur le territoire.

Le conseil municipal valide et confirme le choix du SDIS pour un coût global d'environ 340€ par 14 voix.

2) Devis pour la rénovation partielle de la Piste de Canguilhem :

3 entreprises sont venues sur le site et ont établi des devis assez différents en ce qui concerne le métrage, les épaisseurs de matériaux (calcaire) ou encore la reprise des fissures existantes ainsi que les finitions des abords.

Le choix n'est donc pas évident.

Après discussions le conseil souhaite privilégier la qualité et la durabilité des travaux proposés et de retenir l'offre la mieux disante.

Mr le maire ayant exposé toutes les différences des propositions et leurs conséquences sur les tarifs, ayant rappelé que ces travaux bénéficient de 55% de subvention propose de passer au vote.

L'entreprise ETR est retenue par 11 voix. BIARD et BORDIER ne recueillent aucune voix et 3 élus s'abstiennent.

Le montant du devis est de 63118,71€.

Mr le maire tentera de négocier une nouvelle remise. Les travaux doivent impérativement débiter avant fin juin.

3) Devis CACES pour les agents techniques :

2 devis ont été reçus concernant cette formation qui permettra l'utilisation d'une mini pelle et la pose de panneaux en régie. Sa validité est de 5 ans.

Le devis de la société ABSKILL ex FAUVEL est de 1817.9€ HT (3 journées pour les 2 employés, sur Bergerac). La deuxième est de 2338€ HT et se déroule à Périgueux.

Le conseil municipal valide le devis de la société ABSKILL de 1817.9€ HT par 14 voix

4) Changement de nom de la commune :

Mr le maire énumère les différents exemples d'erreurs sur le nom de la commune qui devient FALSE ou 0 ou disparaît complètement. Ces erreurs se retrouvent dans des documents de l'administration et demandent une attention particulière. De plus le secrétariat reçoit régulièrement des appels pour d'autres FAUX en particulier FAUX La Montagne. Le nouveau nom souhaité est FAUX-EN-PERIGORD.

Accessoirement le nouveau nom permettra aussi une meilleure visibilité pour la commune.

Mr le maire récapitule la procédure à suivre qui doit aboutir à un décret officiel de changement de nom qu'il espère possible dans un délai d'un an.

Le conseil municipal valide le lancement de la procédure pour le changement de nom de la commune de FAUX en FAUX-EN-PERIGORD par 14 voix

5) Demande de subventions :

La commission associations du 26 avril 2023 a étudié les nombreuses demandes de subventions reçues. 3 ont été retenues : « Association Française Sclérose En Plaque (AFSEP) », « Téléthon », « Resto du cœur »
Il est proposé de verser une subvention de 200 euros chacune.

Le conseil municipal valide les propositions de la commission par 14 voix

6) Incorporation de parcelle sans maître – acquisition de plein droit :

Dans le cadre de la procédure de bien sans maître, la parcelle cadastrée section B n°580 au lieudit « Les Prés de la Fontaine » pour une contenance de 11 a 90 ca, ne nécessite pas d'attendre l'écoulement de 6 mois de publicité et peut être incorporée immédiatement car issue d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans.

D'autres parcelles font l'objet de cette procédure mais sont soumises à ce délai de publicité.

Le conseil s'interroge sur l'origine du choix des parcelles concernées, choix qui a été fait par la SAFER.

Pour les prochaines incorporations il est souhaitable de pouvoir visualiser les parcelles sur une carte.

Le conseil municipal valide l'incorporation de la parcelle B n°580 pour une contenance de 11a 90 ca par 14 voix.

7) Convention de partenariat « Mes nouveaux voisins » :

« Mes nouveaux voisins » a pour mission d'accompagner des résidents extérieurs au territoire à s'installer en zone rurale et dans des petites villes de France, en partenariat avec le Département de la Dordogne.

Le projet consiste à sélectionner 20 communes, dans lesquelles 3 à 4 foyers seront sélectionnés afin d'accueillir des futurs possibles résidents pour quelques nuitées. Les personnes se questionnant sur un départ en zone rurale pourront choisir un foyer où aller séjourner quelques jours sur le site internet : mesnouveauxvoisins.org.

« Mes nouveaux voisins » mettra en lumière les atouts du Département, des 20 communes et des foyers afin d'encourager à l'installation résidentielle dans ces communes.

Au vu de la complexité de la procédure le conseil municipal décide de ne pas signer cette convention par 9 voix contre et 5 abstentions.

INFORMATIONS DIVERSES

- ligne TULLIÈRES MARTILOGUE : Mr le maire informe que cette ligne de 63000Volts, qui traverse la commune sera complètement et définitivement enlevée à partir du mois de septembre 2023. Ce retrait va considérablement améliorer le paysage communal, et supprimer les nuisances.

- compteurs forains : un cout de 400€ est à prévoir pour la pose d'un compteur provisoire. Une installation permanente sera envisagée à côté du terrain de pétanque.

Fin du conseil : 22H30

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

Le vingt huit juin deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François

Absente représentée : AGUESSE Rachel

Absents excusés : DELPECH Jean-Michel, HUARD Anne, MALONE Clark

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 24 Mai 2023 est validé par 12 voix

Mr le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

8) Revalorisation du RIFSEEP avis avant comité technique Le conseil valide par 12 voix

Ordre du jour :

- 1) Validation de la phase APD – fixation de la rémunération définitive de l'architecte pour les projets de constructions : d'une halle marchande et l'aménagement de ses abords ; d'un local de stockage communal et d'un point de vente Boulangerie – Pâtisserie
- 2) Lancement du marché de travaux pour le projet de Construction d'une halle marchande, et l'aménagement de ses abords, et, Construction d'un bâtiment d'un local de stockage communal et d'un point de vente Boulangerie – Pâtisserie
- 3) Convention mission « assistance et accompagnement à la rédaction des pièces administratives du marché le projet de Construction d'une halle marchande, et l'aménagement de ses abords, et, Construction d'un bâtiment d'un local de stockage communal et d'un point de vente Boulangerie - Pâtisserie
- 4) Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57,
- 5) Convention et Avenant relatifs à la mise à disposition de la piste de formation, bâtiments et terrains de Canguilhem,
- 6) RODP 2023 télécommunication et Enedis,
- 7) Décision modificative – budget 21301 – ICNE

Questions diverses :

Les points 1, 2 et 3 sont repoussés au prochain conseil prévu le 12 juillet :

M. le maire explique que les données nécessaires et attendues pour le conseil du 28 juin n'ont pas été fournies par l'architecte. Le conseil ne peut pas statuer uniquement sur l'estimatif fourni, d'autant que celui-ci est largement plus élevé que prévu (+20 000€ pour la halle et +30 000€ pour le bâtiment boulangerie).

Les derniers éléments ont été transmis pour la boulangerie sur le matériel prévu et son implantation.

Une réunion avec l'architecte est prévue lundi à 18h avec la présentation d'un descriptif détaillé des travaux.

En conséquence les points 1, 2 et 3 sont reportés et le prochain conseil est avancé au 12 juillet

4) Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 :

Mr le maire fait lecture du rapport présenté pour adopter l'instruction budgétaire M57, cette présentation a amené des questions. Les élus souhaitent des éclaircissements et repoussent la décision au prochain conseil.

5) Convention et Avenant relatifs à la mise à disposition de la piste de formation, bâtiments et terrains de Canguilhem :

Actuellement nous avons des conventions avec CAPSECUR et EXTRÊME SÉCURITÉ. Celle-ci a changé de dirigeant.

Mr le maire propose de réactualiser les conventions

Location PISTE à 500 € HT (le tarif de CAPSECUR reste inchangé au vu de son statut associatif)

Location SALLE à 80 € HT

Une nouvelle structure PRELIANCE souhaite utiliser la piste et la salle pour son activité sur le sud-ouest (5 à 10 jours prévus par an)
Les conditions seront celles des nouvelles conventions.

Le conseil municipal valide les conventions proposées par 12 voix

6) RODP 2023 télécommunication et Enedis :

Redevance d'Occupation du Domaine Public télécommunication :

Le montant de la RODP dû au 1^{er} janvier d'une année N est calculé avec le coefficient d'actualisation de l'année N, mais à partir du patrimoine de l'année N-1. Le coefficient d'actualisation est de 1.56490 pour l'année 2023.

TYPE IMPLANTATION PATRIMOINE	KM	TARIFS DE BASE	MONTANTS en €
Artères aériennes	15,18	40,00 €	607.12 €
Artères en sous-sol	5,20	30,00 €	156.12 €
Emprise au sol	0,00	20,00 €	0,00 €
		Sous Total	763.24 €
		Coefficient 2023	1,56490 €
TOTAL REDEVANCE		2023	1 194.39 €

Redevance d'Occupation du Domaine Public Enedis

Une formule d'indexation basée sur l'index Ingénierie permet de faire évoluer la redevance chaque année.

Les taux des années précédentes sont multipliés entre eux pour obtenir un coefficient pour l'année 2023 de 1,5309.

Le résultat doit être arrondi à l'euro le plus proche, comme le prévoit l'article L 2322 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Pour les communes ≤ 2 000 habitants cette redevance est forfaitisée à 153€

RODP RÉSEAUX ÉLECTRIQUES = 153 x 1,5309 = 234,22, arrondi à 234 €

Le conseil municipal valide les montants des Redevances d'Occupation du Domaine Public par 12 voix

7) Décision modificative – budget 21301 – ICNE :

Suite à la prise en charge du budget par la trésorerie il a été constaté que les crédits votés sont insuffisants.

Il s'agit d'ajuster le montant du calcul des ICNE (Intérêts Courus Non Échus)

Il y a un différentiel de 29.97 € sur la répartition des intérêts proratés.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien, réparations bâtiments publics	29.97 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	29.97 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	29.97	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	29.97 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	29.97 €	29.97 €	0.00 €	0.00 €

L'erreur vient d'une différence de calcul entre notre logiciel de comptabilité et celui de la trésorerie.

Le conseil municipal valide cette décision modificative par 12 voix. Il demande aussi de vérifier auprès de l'ATD l'origine de cette différence et d'y remédier.

8) Revalorisation du RIFSEEP avis avant comité technique :

Mr le maire propose de revaloriser le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), pour tenir compte de la difficulté de pouvoir adapter les montants des rémunérations dans la fonction publique, avec des risques de départs et des difficultés à recruter.

Cette proposition, déjà envisagée, fait suite à l'annonce du départ de Mme LOURENÇO Coralie qui vient de réussir brillamment des examens lui permettant de postuler à des postes mieux rémunérés.

Le conseil municipal exprime son regret de ce départ au vu des qualités professionnelles de Coralie et espère que l'évolution permise par l'augmentation du RIFSEEP lui permettra de poursuivre à FAUX.

La revalorisation proposée doit, pour entrer en vigueur, être validée par le comité technique du centre de gestion.

Le conseil municipal valide la revalorisation du RIFSEEP telle que proposée par Mr le maire par 12 voix

INFORMATIONS DIVERSES

- courrier aux candidats Maisons et Jardins Fleuris : vu la faible participation le concours est annulé. Un courrier sera adressé aux personnes qui avaient candidaté pour les convier à un « pot » peut être couplé avec le comité de pilotage de l'Agenda30.

- convention pour le stockage du matériel des associations dans des locaux appartenant à la commune : le conseil donne son accord pour préparer ces conventions pour éviter des problèmes de responsabilité et d'assurance.

- dernière réunion du SMD3 : Mr BERNARD donne un résumé de cette réunion. De nombreuses questions se posent encore sur la propreté des installations, sur le pouvoir de verbalisation des agents du SMD3 concernant les poubelles noires abandonnées, sur la baisse du cout pour ceux qui font des efforts importants sur la qualité du tri

Fin du conseil : 22H50

INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
MAIRIE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	
BIBLIOTHEQUE	16h30 – 18h00	16h00 – 18h00		10h00 – 12h00
AGENCE POSTALE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	

LE PORT DU MASQUE N'EST PLUS OBLIGATOIRE CEPENDANT LES GESTES BARRIERES CONTINUENT DE S'APPLIQUER DES L'ENTRÉE DANS L'ENCEINTE DES LOCAUX

ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARCQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin sans rendez vous
Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).

NOS HABITANTS

MARIAGES



✧ Fabrice RODOT et Victoria Grace CALVERT le 21 mai

✧ Jeremy MAZEAU et Stacie DONCIEUX le 29 juillet

Tous nos vœux de Bonheur !!



NOUVEAUX HABITANTS

Lucas GRAND et Harmony CORNEVIN route de Bergerac

Yves GAZEL et Lydie DEMARCO à la Micalie

Pour les nouveaux résidents

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettrons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

INFORMATION IMPORTANTE

CHALEUR ET CANICULE

VAGUE DE CHALEUR

Face aux fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes



Buvez de l'eau régulièrement



Maintenez votre logement frais : fermez les fenêtres et volets la journée



Mouillez-vous le corps



Ne buvez pas d'alcool



Evitez les efforts physiques



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Pendant une vague de chaleur : quels signaux d'alerte ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre supérieure à 38°C



Vertiges ou nausées



Propos incohérents



GUIDE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Guide pour les familles monoparentales et les autres parents

Prenez connaissance de tous vos droits de la vie quotidienne : logement, démarches administratives, finances, divorce...

Vos droits parentaux : santé des enfants, garde, scolarité, autorité parentale...



Scannez-moi ! pour accéder au guide



Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.



Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr

SÉCHERESSE

Dans ce contexte de sécheresse et afin d'assurer à tous un accès équitable à l'eau cet été 2023, il est essentiel d'adopter dès à présent quelques bons réflexes dans notre usage quotidien de l'eau.

À la maison :

- Installer un mousseur à eau sur les robinets
- Vérifier et réparer les fuites
- Prendre une douche et éviter les bains



Et dans son jardin :

- Installer un récupérateur d'eau de pluie
- Installer un goutte-à-goutte aux pieds des plantes
- Privilégier les plantes peu gourmandes en eau et résistantes à la sécheresse

L'eau est une ressource précieuse. Il faut la préserver, et il est nécessaire de faire preuve de sobriété, à la fois à l'échelle individuelle et collective.



Limitation des usages de l'eau potable

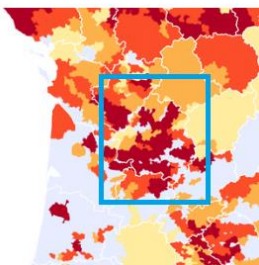
Depuis le **samedi 22 juillet 2023**, le Préfet de la Dordogne a **placé l'intégralité du département en niveau ALERTE**, ce qui entraîne des limitations des usages de l'eau du réseau d'eau potable :

Pour les Particuliers :

- Remplissage des piscines familiales : interdit sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions.
- Lavage de véhicules et engins nautiques : interdit sauf impératif sanitaire.

Pour les Particuliers, entreprises, collectivités, exploitants agricoles et structures collectives d'irrigation :

- Arrosage des jardins potagers et serres non agricoles : interdit de 13h à 20h.
- Arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins d'agrément et espaces verts : interdit de 8h à 20h.
- Arrosage des arbres et arbustes : interdit sauf plantations d'arbres et arbustes de moins de 3 ans autorisés entre 20h et 8h.
- Arrosage des terrains de sports y compris aires d'évolutions équestres, centres équestres, circuits motocross et VTT : interdit de 13h à 20h.
- Nettoyage des façades, toitures, trottoirs, voiries et autres surfaces imperméabilisées, lavage de véhicules et engins nautiques par des professionnels : interdit sauf impératif sanitaire, sécuritaire ou lié à des travaux.
- Fonctionnement des fontaines publiques et privées (particuliers, entreprises, collectivités) : **interdit sauf en circuit fermé**



Vous pouvez consulter la situation de sécheresse et les restrictions à votre adresse sur <https://vigieau.gouv.fr/>

→ Le « rouge écarlate » = situation de crise.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

~ Baignades ~

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillée.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 50 décès chez les enfants de moins de 13 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

VOTRE ENFANT A « BU LA TASSE » : LES SIGNES D'ALERTE D'UNE NOYADE

zzz



FATIGUE et/ou
TENDANCE à S'ENDORMIR



SIGNES RESPIRATOIRES :
TOUX et/ou
ESSOUFFLEMENT et/ou
LÈVRES BLEUES



VOMISSEMENTS

Si votre enfant n'est pas comme d'habitude après plusieurs minutes, et en particulier s'il présente l'un ou plusieurs de ces signes, **il faut rapidement prévenir les secours.**



La noyade dite « sèche », c'est-à-dire sans eau dans les poumons et sans aucun signe d'alerte, n'existe pas.



NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :

15 - 18 - 112

Pour plus d'informations

<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

EN PARTENARIAT AVEC



GRUPE FRANCOPHONE
DE RÉANIMATION
ET URGENCES
PÉDIATRIQUES



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE MÉDECINE
D'URGENCE



Le truc du mois

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

**UNE PRATIQUE
POLLUANTE POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET TOXIQUE
POUR LA SANTÉ**

www.goodby.fr

*** LE SAVIEZ-VOUS ?**

* article 64 du
Règlement Sanitaire
Départemental type
diffusé par la circulaire
du 04/01/1970.
Cette interdiction est
aussi rapportée dans
la circulaire du 10/11/2011

DÉCHETS VISÉS :
tontes de pelouse,
taille de haies,
feuilles mortes,
résidus d'égamage...

**PARTICULIERS,
COLLECTIVITÉS,
ENTREPRISES.**

DES SOLUTIONS EXISTENT :
compostage,
broyage et paillage,
tonte mulching,
apport en déchèterie



Des pique-niques zéro déchet

Comme les vacances des plus-si-petits gourmands se passent essentiellement à la maison, pour mettre un peu « d'amusement », on essaye de s'organiser des pique-niques. Cela peut être dans le jardin, à quelques kilomètres à peine, peu importe, cela change. Et pour ces pique-niques, même s'il faut tout emporter, j'applique la même discipline « zéro déchet » qu'au quotidien à la maison.

Dès qu'il faut « tout emporter », c'est vrai que la tentation de l'emballage pratique est grande (sans parler le paquet de chips ou les boissons sucrées...). Mais avec juste un peu de bon sens, et sans s'obliger à cuisiner des heures « spécialement pour », on peut faire un pique-nique zéro déchet.

C'est simple : les sandwiches enroulés dans des torchons propres, des cakes salés ou tomates cerises à picorer dans des tupperware (tant pis si c'est moche), le gâteau du pique-nique transporté à même le moule, le jus de fruit dans une gourde isotherme. On pré-découpe cakes, tartes et gâteaux à l'avance pour limiter la problématique de l'assiette. On emporte quelques couverts au passage, des gobelets plastique réutilisables, des serviettes en tissu avec la nappe, un tupperware vide sert de poubelle pour le compostable et le tour est joué. Pique-nique zéro déchet et sans trace.

Et vous, réalisez-vous des pique-niques zéro déchet ?



« Le peu qu'on peut faire, le très peu qu'on peut faire, il faut le faire, pour l'honneur, mais sans illusion »

Théodore Monod

INFORMATIONS DIVERSES

MOUSTIQUE TIGRE

La Check List

anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m. Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les eaux stagnantes** où il pond ses œufs et prolifère...

nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Rangez à l'abri

- ☐ Brouettes
- ☐ Seaux et arrosoirs
- ☐ Jouets d'enfant, même les plus petits
- ☐ Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- ☐ Poubelles
- ☐ Caisses, pots...
- ☐ Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz au moins après chaque pluie

- ☐ Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- ☐ Gamelles pour animaux
- ☐ Pieds de parasol
- ☐ Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- ☐ Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- ☐ Pluviomètres
- ☐ Éléments de décoration
- ☐ Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez pour faciliter l'écoulement des eaux

- ☐ Gouttières, chéneaux
- ☐ Regards d'eau de pluie
- ☐ Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- ☐ Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Couvrez avec un voile ou une moustiquaire

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le « Club Med » pour lui !)
- ☐ Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- ☐ Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- ☐ Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- ☐ Terrasses sur plots
- ☐ Caillebotis
- ☐ Pompes de relevage
- ☐ Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !

Photos (mauvais) souvenirs



La Commune de Faux, Solidaire avec une Marche pour OCTOBRE ROSE

Cette année, la commune de Faux est de nouveau solidaire d'Octobre Rose, campagne pour le dépistage du cancer du sein.

Pour marquer l'évènement nous vous proposons de nous rejoindre le :

**SAMEDI 7 ou 14 octobre,
à 9h00 à la Mairie**

Toutes et tous vêtus de rose (tee-shirt, pull, k-way, bonnet...)

pour une **marche solidaire** autour de FAUX (5 km environ), suivie du verre de l'amitié.

Des informations complémentaires sur le circuit et l'organisation via PanneauPocket ou au secrétariat de Mairie, sont à venir mi-septembre.

Nous vous remercions de venir nombreux partager ce moment avec nous !

VOISINAGE

ENTRE VOISINS SOYEZ MALINS !

La campagne, c'est la cloche de l'église qui sonne, le chien qui aboie et vous rend visite, l'agriculture dans son jus avec ses bruits et ses odeurs ; mais aussi la nature, l'échange entre riverains en pleine promenade et de temps en temps, la fête !

Vivre dans un village, c'est accepter les joies et les désagréments de la vie de la commune.

Envenimer les choses ne sert à rien, le dialogue reste le premier moyen mis en avant pour résoudre les désaccords.

Faites en sorte que les liens du voisinage soient un atout de convivialité et non une source de conflit.



RAPPEL : BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



**Le brûlage des déchets verts est interdit
du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 30 septembre 2023**

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible !
Prenez garde à l'endroit que vous choisissez pour brûler vos déchets verts : éloignez-vous des bois, des lignes électriques, évitez la proximité de déchets ménagers et encombrants, ayez à proximité du matériel permettant d'éviter des dégâts (tuyaux, réserve d'eau, extincteur...). **Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.**

Rappel aux professionnels des espaces verts/paysagisme : interdiction

ENGAGEMENTS DU DECLARANT

Le déclarant s'engage à respecter les dispositions figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt :

- Seuls les propriétaires des terrains (particuliers, exploitants agricoles, propriétaires forestiers...) et leurs ayant-droit dûment mandatés (locataires, fermiers...) sont autorisés à pratiquer les brûlages de déchets verts. Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.

Extrait de l'imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts.

Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001



**50 kg de
déchets verts brûlés
c'est...**



...6000 km
parcourus par une voiture
diesel récente (18400 km par
une voiture essence)



...3 mois
de chauffage d'un pavillon
avec une chaudière fioul



... plus de 100 trajets
aller-retour, selon
le véhicule, pour rejoindre
une déchèterie située à 20 km



L'entretien du jardin pour un particulier génère **des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)



**Le brûlage à l'air libre
des déchets verts :
c'est interdit !**

Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre **émet de nombreux polluants*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérogènes.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 750 euros** (art. 131-13 du code pénal).

**Ne brûlez plus vos déchets verts,
valorisez les !**

Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : la **tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

HORAIRES DE TONTE et utilisation de petit matériel de jardinage, travaux, etc...



Valable toute l'année :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi		16h30 à 18h00
Mercredi		16 h à 18 h
Samedi	10 h à 12 h	

BOITE A LIVRES A LIRE !!!!

L'équipe de la bibliothèque tient à remercier toutes les personnes qui alimentent ce nouveau service pour tous...Merci !

En revanche nous aimerions que n'y soient pas déposés des « rebus », qui en faisant quelques pas supplémentaires seraient les Bienvenus dans les Bornes d'Apport Volontaire !

Cette boîte à livres, mise en place, grâce, nous vous le rappelons, à la collaboration et l'inventivité des enfants « 1-2-3-Lisez » !! doit conserver sa fonction première : ouverture sur le monde, voyage immobile, envie de lire ou relire... et non pas une antenne de déchèterie.

A bon entendre Salut et Merci !



RENCONTRE A LA BIBLIOTHÈQUE

Julie JEZEQUEL

Mercredi 2 Août de 16h00 à 18h00

**C'est l'Été profitez de cette rencontre dédicace Spéciale
« ceux qui restent » !!!**

Nous vous attendons pour partager un moment convivial avec l'auteure du roman «Parfois une seule solution s'offre à vous», son dernier roman paru chez Robert Laffont.

Julie Jézéquel n'est pas une inconnue pour ceux qui fréquentent le festival « lire en bastides », depuis quelques années, elle anime tables rondes et interviews. Comédienne, scénariste pour la télévision, elle a écrit plusieurs livres pour la jeunesse ainsi que des romans pour adulte



Clara, scénariste reconvertie en autrice de romans à l'eau de rose, a fui Paris pour Bagnac, en Dordogne. Non pour poursuivre un rêve de verdure et de silence, mais parce que Léonard, son adolescent de fils, file un mauvais coton. Dans ce village où tout le monde se connaît, il lui faut reconstruire sa vie et, pour cela, rien de tel que d'essayer de s'intégrer. Ce qu'elle ignore, c'est que parmi ses nouveaux voisins, amis et connaissances, certains jouent un double jeu. Et comme il n'y a pire aveugle que celle qui ne veut pas voir...

Un roman au ton enlevé plus profond qu'il n'y paraît !!

BIBLIOTHEQUE DE FAUX



Quoi de Neuf à la Bibliothèque ?

À la rentrée de **septembre**, l'équipe de la bibliothèque de Faux souhaite mettre en place un atelier « Bébés Lecteurs ».

Cet atelier s'adresse aux enfants de zéro à trois ans, accompagnés d'un adulte responsable (maman, papa, papy, mamie, nounou, ...) pour créer un moment de rencontre autour du livre. Contrairement aux idées reçues, on peut lire à un bébé dès sa naissance.

Le bébé est sensible aux gestes, à la voix, au chant, ce qui va privilégier les échanges avec l'adulte. Le but est d'ouvrir l'enfant au monde du livre et au-delà à celui de l'écrit.

A l'instar du jouet, le livre devient peu à peu un objet familier pour tous les petits qui apprennent à le découvrir.

FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER :

- Une fois par mois de 15h45 à 16h30, le LUNDI à la bibliothèque ;
- Lors de ces rencontres, livres, lectures et comptines seront proposés ;
- L'atelier est libre et gratuit sur inscription ;
- L'atelier ne peut accueillir que 8 enfants maximum
- Les toilettes et point d'eau sont accessibles aux enfants et aux adultes
- Les personnes responsables des enfants : parents, assistantes maternelles, papy, mamie doivent être assis avec leurs petits durant l'activité

Nous vous proposons le 1^{er} atelier le : **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 de 15h45 à 16h30**

Les personnes intéressées doivent retourner le coupon réponse, joint à la fin de journal.

LA VIE ASSOCIATIVE

Liste des contacts des associations de la commune

- * A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * ABT : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- * AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- * A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * 2CV EN FAUX 'LIES : M. MARCOMINI Éric 05.53.24.29.09
- * COMÉDIES COCASSES : M. MONTEIL Lionnel 06.07.26.56.66
- * COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- * CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. PEYTOUT Romain 06.23.75.77.27
- * L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
14 août	- Concours de pétanque en nocturne	Le Comité des fêtes
15 août	- Fête votive	Le Comité des fêtes
26 août	- Concours de pétanque ANNULÉ	Les Boulistes de FAUX
16 Septembre	- Concert VOX VESUNNA	Le Comité des fêtes
17 Septembre	- Journée du Bien-être	Au Cœur de FAUX
7 octobre	- Repas de fin de saison	Les Boulistes de FAUX
2 décembre	- Concert à l'église	Le Comité des fêtes

Les dates ci-dessus sont programmées sous toute réserve de modification
en vigueur à la date des manifestation



FAUX - 24560

RALLYE EQUESTRE/PEDESTRE

Mardi 15 août 2023

8h : Café place de la Mairie

8h30 : Départ

Casse-croute et point d'eau sur le parcours

à partir de

12h30 : Repas

Boucle pedestre : 8 km

Boucle équestre : 25 km

Repas seul : 15 €

Repas + parcours : 20 €

Parcours seul : 8 €

Inscriptions avant le
5 août 2023

au **06 77 79 92 77**

comitedesfetesdefaux@outlook.fr

Association Lous Camis del Pais



Comité
des Fêtes

FAUX

14 août 2023 Concours de Pétanque

19h en doublette – ouvert à tous
Buvette et restauration sur place
(grillades, frites, crêpes...)

15 août

8h30 – Rallye Equestre / Pédestre

11 h – Messe de l'Assomption

12 h – Apéritif offert

12h30 – Repas Paëlla – 15€

Apportez vos couverts

Marché Gourmand

à partir de 19 h

- Crudités, Charcuterie,
- Grillades,
- Couscous, Hamburgers,
- Fromage, Pâtisseries
- Vin

Apportez vos couverts

à partir de 16h
FÊTE FORAINE

à partir de 17h

Promenade à
Poneys

Jeux en bois
pour toutes générations

Arc-Touch et
Foot darts
animés par Activifun

Maquillage pour
enfants

**GRAND BAL
FEUX D'ARTIFICE**

Renseignements : comitedesfetesdefaux@outlook.fr

Réservation repas du midi avant le 5 août : 07 85 35 13 92 ou 06 24 40 10 55



Création Et Loisirs

Saison 2023-2024

Activités et Horaires

Les activités de l'association reprendront en septembre 2023.

Vous pourrez vous inscrire en fonction des places disponibles en contactant les responsables et animateurs des ateliers indiqués dans le tableau ci-dessous comportant les dates de reprise.

COUTURE Mardi 14h-17h30 <u>Belvédère</u> A.FAURE 05 53 24 03 93 À partir du 03/10/2023	AQUARELLE Lundi 14h30-17h <u>Belvédère</u> M-H ANSELMINO 06 63 52 56 06 À partir du 11/09/2023	PEINTURE Jeudi 14h-16h30 <u>Belvédère</u> M-H ANSELMINO 06 63 52 56 06 À partir du 14/09/2023
YOGA adultes mardi 10h-11h15 <u>Salle des fêtes</u> R-M.LOPEZ 07 68 01 63 7 À partir du 19/09/2023	GYM DOUCE adultes lundi 18h30-19h30 <u>Salle des fêtes</u> J.BRIDAUX 06 12 77 41 75 M.POTIER 05 53 24 36 71 À partir du 11/09/2023	GYMNASTIQUE adultes mercredi 18h-19h <u>Salle des fêtes</u> S.MONTILHAUD 06 17 35 76 35 À partir du 13/09/2023
ZUMBA adultes mercredi 19h-20h <u>Salle des fêtes</u> S.MONTILHAUD 06 17 35 76 35 À partir du 13/09/2022		ATELIER DU MERCREDI à définir Belvédère J. DUMON 07 61 00 77 26

Cotisation annuelle pour l'année 2023/2024 :

50 € : adhésion donnant accès à couture, peinture lundi et/ou jeudi

70€ : adhésion + 1 activités sportives au choix

90€ : adhésion + 2 activités sportives au choix

110€ : adhésion + 3 activités sportives au choix

130€ : adhésion + 4 activités sportives au choix

Pour tous renseignements complémentaires : Contactez J. DUMON 07 61 00 77 26 Ou M-J. DELPECH 06 59 28 35 18

A NOTER, quelques modifications :

- La Marche s'arrête : Danièle MONTEIL ne peut plus assurer la marche et nous n'avons pas trouver de remplaçant.
- La ZUMBA n'aura plus lieu le mardi mais le mercredi, juste après la gymnastique.

Saison pleine au FC Faux !



L'équipe A et ses ramasseurs de balles lors du match de clôture de la saison 2022/2023

La saison qui vient de s'écouler, aura été marquée par de nombreux changements au club et aura finalement confirmé les valeurs essentielles du FC Faux, à savoir la solidarité et l'esprit familial tout en conservant un esprit de compétition intact dans les divers championnats ou coupes du Département, voire de la Région !

Les changements :

Parmi les changements les plus notables, il y a eu la prise en main de la **Présidence** par Romain PEYTOUT, qui succède au légendaire Olivier FONTAYNE, qui a battu avec Audrey LEGAL le record de longévité à la tête des bleus et blancs, soit 17 saisons ponctuées par 3 montées, et un maintien au plus haut niveau départemental sur les 10 dernières saisons, faisant du FC Faux une référence dans l'élite départementale. Par ailleurs, Olivier, connaissant évidemment après 17 années tous les rouages des instances du foot, reste en tant que vice-Président pour le côté administratif.

Autre changement cette saison et non des moindres, c'est le départ pour une année de repos bien mérité de Renaud. Lui aussi notre **entraîneur** légendaire, arrivé en tant que **coach** durant la présidence d'Olivier, avait décidé de faire cette pause afin de mieux repartir la saison prochaine avec nous.

Au niveau du pôle **arbitrage**, notre jeune arbitre, Gabriel formé au club, va nous quitter après 5 saisons d'arbitrage, pour des raisons professionnelles. Heureusement, Kader Khaldi lui aussi légendaire joueur du club et arbitre au plus haut niveau départemental, continue l'aventure avec nous. À ce propos le club recrute toujours tout jeune désirant arbitrer, en finançant les formations nécessaires à ces projets.

Le **stade** a subi aussi des changements dans le bon sens. La Municipalité, que nous remercions chaleureusement pour tout ce qu'elle fait, n'ignore pas que notre association regroupe aujourd'hui 170 licenciés et donc beaucoup d'équipes, et a donc mis l'accent sur le **complexe sportif**. Après la réfection de tous les équipements du **Stade d'honneur**, de la création du **City Stade**, du **Parcours Santé**, du **Stade Annexe d'entraînement** et du **Vestiaire des Arbitres**, c'est au tour de **l'éclairage** d'être refait. L'ancien éclairage très énergivore et datant de 1992, a été changé au profit d'un éclairage à leds moins dépensier, qui permettra aux jeunes de l'École de foot ainsi qu'aux séniors, de s'entraîner sur l'annexe, afin de préserver le stade d'honneur.

Ce dernier est d'ailleurs homologué pour les matchs en nocturne.

Là aussi gros changement, car les matchs de championnat à domicile se feront en **nocturne** le samedi à partir de 19h00 et match à 20h00, avec à l'occasion des soirées à thème proposées par le FC Faux (apéro dinatoires, soirées grillades, soirées moules/frites avec bien sûr les légendaires crêpes de Josiane !)

Enfin dans le domaine de la **communication**, autre nouveauté, Marie BOUCHILLOUX et Kévin DEGUILHEM, également fille et fils d'anciens joueurs et joueuses du club, assurent toute la partie diffusion des informations (matchs, résultats, évènements, nouveaux joueurs, etc).

Kader au centre et
Gabriel à droite, nos
deux arbitres lors du
Tournoi séniors de
Faux.



Les séniors :

Cette saison fut donc une saison de transition avec un nouvel entraîneur venant du BPFC, club phare voisin, Bruno TARRIT. Le début de saison fut un départ en fanfare avec les 8 premiers matchs gagnés en amical et en coupe de France, avec deux exploits majeurs, à savoir l'élimination sur le terrain de Faux de 2 équipes de Régionale 2 (Bergerac-La Catte) et de Régionale 1 (Cestas), avec en prime au 4ème tour, la tenue complète « Coupe de France » pour nos séniors, offerte par la FFF (voir article de « Sud-Ouest »)

COUPE DE FRANCE (3E TOUR)

Faux réalise l'exploit, cinq autres qualifiés

Six clubs rejoignent Bergerac et Trélissac qui feront leur entrée au 4e tour, dont Faux, auteur d'un véritable exploit

Après Bergerac La Catte au 2e tour, Faux a signé un nouvel exploit au 3e tour de la Coupe de France. Les joueurs de Départementale 1 ont en effet effacé trois divisions d'écart pour éliminer Cestas, une équipe de Régionale 1 (2-1). Les Fallois menaient même 2-0 avant que les Girondins ne réduisent l'écart.

Le club du bergeracois ne sera pas le seul de D1 au 4e tour, qui aura lieu les 24 et 25 septembre et verra l'entrée en lice des clubs de National 2. Limeuil sera aussi de la partie après avoir fait respecter la hiérarchie dans un duel 100 %

périgourdin à Angoisse contre Périgord Vert (D3, 0-4).

Pour eux comme pour les autres qualifiés, un premier objectif est atteint : ils vont recevoir les maillots aux couleurs de la Coupe de France.

Boulazac, le FC Périgord Centre, Nontron/Saint-Pardoux et Sarlat/Marcillac ont éliminé des équipes de niveau inférieur, se hissant logiquement à l'étape suivante. L'autre Petit Poucet, Le Montell (D3), n'a rien pu faire contre Bègles (R2, 1-6).

Les deux petites déceptions viennent de Limens JSA et Pays de Montaigne et Gursen,

sortis par des équipes évoluant une division plus bas, à domicile en plus pour PMG. Bergerac, Périgueux Foot, Montpon/Ménèsplet et Prigonrieux n'ont pas pu déjouer les pronostics.

Deuxième exploit consécutif pour Faux. ARCHIVES LOIC MAZALREY

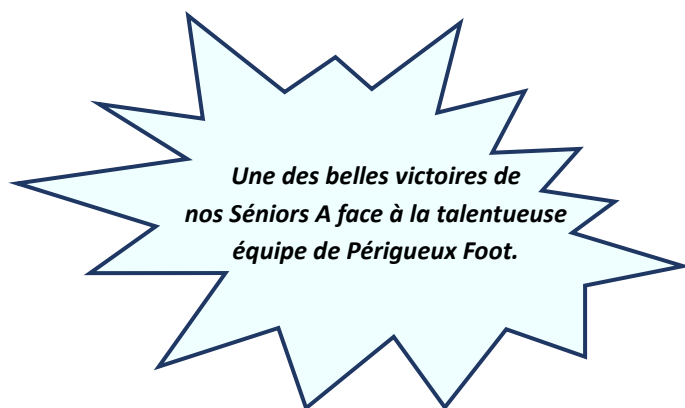
*La presse
quotidienne
régionale a
relaté plusieurs
fois les exploits
des Bleus !!!
(« Sud-Ouest »)*

Malheureusement, ce fut un feu de paille et le début de championnat fut catastrophique, à l'aube du 6ème match nos bleus étaient derniers avec 0 victoires et donc 0 point, incompréhensible !!!

Il fallut donc se recentrer sur les valeurs traditionnelles au club, abnégation, solidarité, don de soi, courage et fierté grâce à Romain qui tient à bout de bras cette équipe meurtrie. L'arrivée du nouveau coach Jérôme NICOT, en accord avec nos valeurs, s'intégra parfaitement dans le staff et le club. Aidé par Romain, Jérôme sut effacer des têtes le blues de nos bleus et les remit en selle, au point de nous gratifier d'une « Remontada » en allant même jusqu'à chatouiller les leaders, voire d'être invaincus face au champion de Dordogne, Notre Dame de Sanilhac. Ces derniers subirent une lourde défaite à Faux (3/0) et ne purent faire mieux qu'un nul (0/0) face à notre équipe fanion.

Au final, le FC Faux occupera une belle 5ème place à la veille du dernier match, plus en accord avec le potentiel de cette équipe, mais avec des regrets quand on voit le parcours réussi avec Jérôme. Un grand merci à lui pour son investissement !

En ce qui concerne l'équipe B, le bilan est moins positif, un manque de sérieux et d'investissement de la part de beaucoup de joueurs, conjugué à un manque de respect vis à vis des coaches Jean Sé et Nico, a entraîné l'équipe vers la division 4, plus bas niveau départemental alors que l'équipe A est au plus haut niveau départemental, c'est vraiment dommage !



L'école de foot :

Grâce à l'investissement de tous ses éducateurs :

- Manu ROMERO, Chris BERNARD, Antonio MARTINS, Clément, Jonas, Lucas en u6/u7
- Vincent BONNOIS, Guillaume BOURSAUD, John RICHARD, mais aussi Simon, Xavier en début de saison en u8/u9
- Damien GLAIS, Yohan DE GROOTE, Ludovic LAFONT, Jérémy DELMON et Lucas DELMON en u10/u11
- Aurélien RAMINE, Vincent BALDÉ, David CATEL, Yohan PRIOLEAU, Mathieu RIGOLET en u12/u13,

Notre école de foot grandit et commence à se faire connaître sur tous les terrains de Dordogne et d'ailleurs.

Ci-après, les tableaux des effectifs, ainsi que les bilans par catégories prouvent que tous les efforts entrepris depuis presque 10 ans commencent à payer, mais cela signifie aussi que l'on a tous plus d'efforts à faire en tant que bénévoles pour que cette dynamique ne s'arrête pas !

Des effectifs toujours à la hausse :

Cette saison a été une année record en termes d'**effectifs**, c'est à dire que c'est la première fois que le club accueille autant de jeunes garçons et filles (voir tableau ci-dessous) :

Saisons	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Effectifs licenciés (hors baby foot)	11	12	17	26	30	35	70	74

Cela permet au club, par le biais de ses éducateurs, de mettre en place des **projets motivants** pour nos jeunes, comme par exemple, en catégories u8/u9, la participation au tournoi UNIKALO de Bordeaux, au tournoi de Pégomas/Cannes en u10/u11, et au tournoi de Prigonrieux avec toutes les catégories (voir photo).



Le Jeudi de l'Ascension, toute l'Ecole de foot, en Entente avec Lalinde s'est déplacée pour le prestigieux tournoi de nos voisins de Prigonrieux, avec à la clef de beaux résultats ! Ci-dessous une partie des éducateurs du club.



Répartition des effectifs de l'École de foot par catégories :

Baby foot	u6	u7	u8	u9	u10	u11	u12	u13	Total
7 dont 2 Filles	6	6 dont 2 filles	16 dont 3 filles	8 dont 2 filles	18 dont 2 filles	9 dont 1 fille	10 dont 1 fille	4	74 dont 13 filles

Quelques résultats en championnat et sur quelques tournois de référence pour nos jeunes :

Dans les catégories u6/7 et u8/9 il n'y a pas de championnat, mais lors des différents tournois nous avons pu constater le niveau de nos jeunes pousses :

- u6/7 au tournoi de Prignonrieux (4 victoires, 2 nuls et 1 défaite).
- u8/9 3èmes au tournoi de Bordeaux-Lac UNIKALO, juste derrière Trélassac et 3ème au tournoi de Saint-Denis de Pile.
- u10/11, vainqueurs de leur championnat D2, 3èmes du tournoi de Cannes/Pégomas et 5èmes au tournoi de Prignonrieux.
- u12/13, vainqueurs de leur championnat D2.



Nos u10 et u11 ont fait le déplacement au tournoi de Cannes/Pégomas avec leurs éducateurs.

Rentrée Saison 2023/2024 :

NB : le premier mois d'essai à l'école de foot est gratuit !

	u6/u7/u8/u9	u10/u11	u12/u13	u14/u15
Date de reprise	Mardi 05 septembre	Fin août (à préciser)	Fin août (à préciser)	Fin août (à préciser)
Horaires	Mardis à 18h00	Mercredis et vendredis à 18h00	Mercredis à 16h00 et Vendredis à 18h00	Mercredis et Vendredis à 18h00
Lieu	Stade de la Robertie à Faux	Stade de la Robertie à Faux	Stade de Couze	Stade de Couze
Référent	Manu Romero (u8/9) 06 70 35 26 43 JC Bournazel (u6/7) 06 74 05 95 59	Damien Glais 06 50 11 69 10	Aurélien Ramine 06 08 17 03 46	Mathieu Rigoulet 06 87 55 93 88

Du côté des séniors la reprise a eu lieu le 31 juillet à 20h00

Le tournoi de Faux-Séniors a été l'occasion de faire se rencontrer les vieilles gloires du club avec la relève qui pousse, qui pousse...mais qui reste admirative des jolis gestes !





Toujours là les vieilles gloires !!!

Plus qu'un Club...une famille !!!

La traditionnelle Bodega de l'UAI a permis au FC Faux et ses 25 bénévoles de clôturer en beauté la saison !



En espérant vous retrouver nombreux autour de la pelouse pour encourager nos jeunes et nos moins jeunes... !

Si vous êtes intéressé(-es) pour vous investir en tant que bénévoles ou éducateurs, contactez-nous ! La licence est offerte !

Le Fc. Faux Recrute

Plus qu'un club...
Une Famille

SAISON 2023-2024

Adultes comme enfants
Educateurs
Bénévoles

Stade de Faux

Facebook
Instagram
Twitter
Tik-Tok

Seniors: Romain Peytout
06-23-75-77-27

École de foot: Jean-Claude Bournazel
06-74-05-95-59

fcfaux.fff@gmail.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES

La campagne d'inscription pour les transports scolaires 2023-2024 débutera début juin 2023.

Ces inscriptions se feront exclusivement en ligne, par le biais du site internet du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

Si vous éprouvez des difficultés avec cette démarche, vous pourrez solliciter l'aide des personnels de la Maison France Services de la Communauté, aux lieux et horaires suivants :

EYMET	ISSIGEAC
Pôle des services publics	Maison des services d'Issigeac
23 avenue de la Bastide	7 chemins des écoliers
24500 EYMET	24560 ISSIGEAC
05 54 22 00 06	05 35 02 00 12
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	Permanence assurée le LUNDI de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

ESPACE FRANCE SERVICES

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac.
franceservices.eymet@gmail.com

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur
france-services.gouv.fr



Agence nationale
des titres sécurisés



- EYMET - Pôle des services publics : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05 54 22 00 06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

-- ISSIGEAC - Maison des services : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel : 05 35 02 00 12

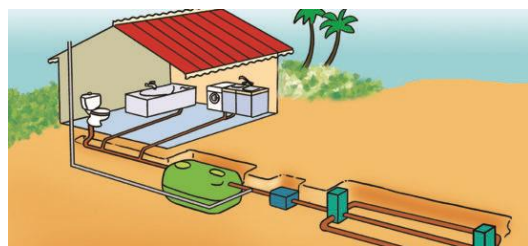
Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

SPANC

Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel Maigniez est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr



SMD3 (Ordures ménagères)

Horaires des déchèteries les plus proches du Bergeracois

	Périodes d'ouverture	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BERGERAC R. Denis Papin 05.53.57.70.66	HIVER : 01/09 au 30/06	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00
ISSIGEAC La Grangette Rte de Villereal 05.53.73.34.46	HIVER : 01/09 au 30/06	14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	9h00 - 12h00 14h - 17h45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière.

PERMANENCES SOLIHA

L'opération OPAH-RR est terminée depuis le 31 août 2021.

Cependant, les permanences avec l'organisme SOLIHA reprennent dès février 2022 sur rendez-vous :

- **A EYMET, le 4^{ème} jeudi de chaque mois – 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;**
- **A ISSIGEAC, le 2nd jeudi de chaque mois – 7 chemin des écoliers (CCPSP).**

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



PERMANENCES DES ORGANISMES

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction
Départementale de la Solidarité et de la Prévention)
tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta BERGERAC
Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas,
PIJ...) 05.53.22.57.94

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500
EYMET.

Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux
de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin
des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à
domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500
EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à
18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de
9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00 / 3646

ANAH : Conseil Départemental de la Dordogne-Service
de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Anah.cd24@dordogne.fr - 05.53.45.45.80

SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS (SDIF)

(taxe foncière, plan cadastrale, imprimé H1, relevé de propriété)

Accueil uniquement sur rendez-vous

Prise de rdv :

- par tel le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 au 05.53.63.67.92
- par mail sdif.dordogne@dgfip.finances.gouv.fr
- Ou sur le site www.impots.gouv.fr (espace particulier / rubrique contact)

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise
de pièces, signaler un changement d'adresse ou de
coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à
16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à
BERGERAC.

0 820 200 189 du lundi au vendredi

de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des
Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21
Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.



CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET :

- à la mairie d'Issigeac le 7 septembre de 10h à 12h
- à la mairie d'Eymet le 7 septembre de 14h à 17h

Prendre RDV auprès du secrétariat

Au 05.53.58.70.32

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de
professionnels du droit ou associations,
Aide au logement, information des femmes et de la
famille, fédération des consommateurs, protection
judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes,
conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de
13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à
BERGERAC.

05.53.73.24.77



Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

CHATELET Nicolas NC Multi-services –

538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – nchatelet@me.com

DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71

GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) –

227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – rg24@live.fr

LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) –

134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58

LEYMA Jérémie (Maçonnerie, gros œuvre) –

167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56

MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) –

La Micalie – 06 88 89 30 61

MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) –

1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10

MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) –

135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34

PIGEARD René (Multi-Services) - Petits travaux de jardinage -

200 Route des Galis - 06.18.69.15.14

SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) –

120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37

SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) –

449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46

VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) –

17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE

(Centre Equestre, Poney-Club, Camping) -

Adresse physique : 642 Route de Lanquais – Adresse postale :

794 Route de Lanquais - 05.53.24.32.57

ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD –

67 Chemin Thalamy – 07.54.36.49.89

BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) –

242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21

BRETOU Daniel (Gîte rural) –

17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45

CHARNAIS – Charlotte CAZAUBON (prothésiste ongulaire) –

A domicile ou sur place – 229 route de Bergerac –

06 68 18 18 67 – charnail1984@gmail.com

CHEZ TACO – Restauration rapide (Sur place ou à emporter) – Rue Paul abadie – 06.71.38.26.36

CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure –

56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54

DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour –

146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateauletour.fr

DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) –

1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03

gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com

GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) –

47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64

KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) –

Les Grèzes – 07.77.32.21.96

KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger » (commerce ambulant – restauration rapide) –

392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15

LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) –

1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91

LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules)

264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13

LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme)

« Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97

PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile –

886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) –

17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER –

159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

ASSISTANTE MATERNELLE

MAHIEU Brigitte –

52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70

CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors

dimanche (uniquement sur RDV)

Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL —

Julie DOITTEAU-POZZER – Géraldine DEPEYROU-VEYRET

23 rue de la Poste – 06.88.20.28.57

KINÉSITHÉRAPEUTE – Séances de méditation – Cours de Gymnastique adaptée

Annie AMMETER –

894 Route d'Issigeac – 06.07.63.18.95

BIEN-ÊTRE

NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE :

Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO :

Guyline DARIN - 06.81.41.60.62

GÉOBIOLOGUE – LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX :

Raymond AMMETER – 06.72.84.20.77

SOINS & BIEN-ÊTRE :

Elsa RISCHMANN – 06.61.35.43.65

PAHARMACIE DE GARDE



Site :
www.3237.fr

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC	
Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi De 8h30 – 12h00	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
LA POSTE à ISSIGEAC	3631
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD	
Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
SPANC (Assainissement Non Collectif)	07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS)	05.53.22.57.94
OFFICE du TOURISME	
-d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
-d'EYMET	05.53.23.74.95
DÉCHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIE ISSIGEAC	05.53.58.60.64
PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	
Dr LAGORCE (généraliste)	05.53.58.71.33
Dr FERRER (généraliste)	05.53.58.27.86
Dr BENOIST (dentiste)	05.53.63.00.27
INFIRMIÈRES à FAUX	
Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, G. DEPEYROU-VEYRET et J. DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES)	
- C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83
- N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS (BOUNIAGUES)	06.64.89.85.44
- L. BLOT (BOUNIAGUES)	06.10.71.00.34
KINÉSITHÉRAPEUTES	
A. AMMETER (FAUX)	06.07.63.18.95
S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC)	05.53.24.12.37
A. et C. COZMA (BOUNIAGUES)	06.19.50.55.10 05.24.10.56.20
OSTÉOPATHES	
Mme. DHELIAS	06.72.65.41.21
Mr CHAPUIS (ISSIGEAC)	06.62.95.65.26
Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	
PÉDICURE PODOLOGUE	
C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
F. CORREIA	06.37.42.17.99
LUXOPUNCTURE	
M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
PSYCHOPRATICIENNE	06.88.55.78.93
TOURRES P. (BOISSE)	
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	09.71.00.84.24
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Les Messes

Messes le dimanche matin
9h30 à Issigeac et à 11h15 à Eymet

MARDI 15 août

9h30 ISSIGEAC

11h à Faux

11 h 15 à EYMET



Bibliothèque de FAUX

15 rue des Fargues

24560 FAUX

Tél : 05.53.22.91.55

Courriel : bibliothequefaux24@gmail.com



Atelier Bébés Lecteurs – Lundi 25 septembre de 15h45 à 16h30

Madame ☐ Monsieur ☐ NOM :

Prénom :

Nom et Prénom de l'enfant.....

.....

Age de l'enfant.....

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Je souhaite participer à l'atelier Bébés Lecteurs du 25.09.2023 avec mon enfant

OUI ☐ NON ☐

Nombre maximum d'enfants : 8

Coupon à retourner par mail à faux24.mairie@wanadoo.fr ou bibliothequefaux24@gmail.com